

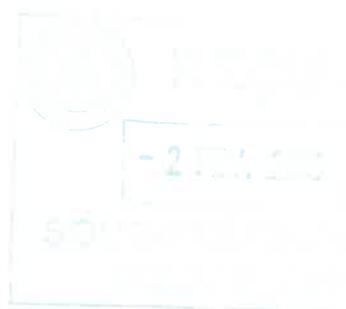
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 24 janvier 2018

Le mercredi 24 janvier 2018, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 17 janvier par M. Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Valérie BOUCHAUD, L'Ile-Bouchard,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés avant donné procuration :

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Eric LOIZON,
M. Benoît FAUCHEUX, Région Centre-Val de Loire, à Benoît BARANGER,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Elisabeth NOUVELLET,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à François BRUYANT,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à Philippe GUILLARD,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à Gilbert BOISBOUVIER,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 17

Conclusion de l'avenant n° 3 à la convention d'occupation du 7 rue Jehanne d'Arc à Montsoreau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la convention conclue le 17 décembre 1999 avec le Conseil Départemental relative à l'occupation de longue durée de la maison Belanger et des terrains attenants,

Vu l'avenant n° 1 conclu le 15 mars 2002,

Vu l'avenant n° 2 conclu le 17 décembre 2015,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant n° 3 avec le Conseil Départemental suite à la construction souhaitée d'un atelier sis 7 rue Jehanne d'Arc, parcelles propriétés dudit Conseil Départemental,

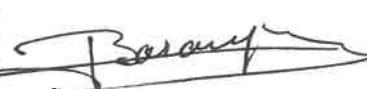
Les membres du Bureau :

- ✓ approuvent la conclusion d'un avenant n° 3 à la convention d'occupation de longue durée avec le Conseil Départemental ;
- ✓ autorisent le Président à signer l'avenant n° 3 susvisé.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **- 5 FEV. 2018**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 24 janvier 2018

Le mercredi 24 janvier 2018, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 17 janvier par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Valérie BOUCHAUD, L'Île-Bouchard,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés avant donné procuration :

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Eric LOIZON,
M. Benoît FAUCHEUX, Région Centre-Val de Loire, à Benoît BARANGER,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Elisabeth NOUVELLET,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à François BRUYANT,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à Philippe GUILLARD,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à Gilbert BOISBOUVIER,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 17

Attribution du marché de travaux de construction de l'atelier

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'ordonnance,

Vu le décret,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 12 décembre 2017 publié sur emarchespublics.fr et sur le BOAMP relatif au marché à procédure adaptée alloti de travaux de construction de l'atelier,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, soit le 4 janvier 2018, 6 plis sont arrivés dans les délais ; 2 offres pour le lot 1 « terrassement – V.R.D – G.O. – aménagements extérieurs », 2 offres pour le lot 2 « construction modulaire bois » et 4 offres pour le lot 3 « charpente – couverture ardoise »

Considérant que suite à l'analyse des offres et à la négociation,

Les membres du Bureau :

✓ décident d'attribuer :

- le lot 1 à l'entreprise GUIOCHEAU JL, sise rue du Dr Weiss ZI de Chacé 49400 CHACÉ pour l'offre de base + variante obligatoire 1 pour un montant total de 33 362.37 € HT ;
- le lot 2 à la SARL DEVAUD, sise 105 rue Saint Jean Des Bois 49650 ALLONNES pour l'offre de base pour un montant de 62 967.75 € HT.
- le lot 3 à l'entreprise BOUSSIQUET sise 10 rue Emile de la Taille BP 244 - 37502 CHINON Cedex pour l'offre de base pour un montant de 19 000 € HT.

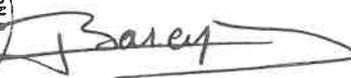
✓ autorisent le Président à signer lesdits marchés avec les entreprises susvisées ;

✓ disent que les dépenses sont inscrites au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le - 5 FEV. 2018



**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 24 janvier 2018

Le mercredi 24 janvier 2018, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 17 janvier par M. Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Valérie BOUCHAUD, L'Ile-Bouchard,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Eric LOIZON,
M. Benoît FAUCHEUX, Région Centre-Val de Loire, à Benoît BARANGER,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Elisabeth NOUVELLET,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à François BRUYANT,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à Philippe GUILLARD,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à Gilbert BOISBOUVIER,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9**

Nombre de pouvoirs : **8**

Nombre de voix : **17**



**Natura 2000 : financement de l'animation 2018-2020 des sites
Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau »
et « Champagne de Méron - plaine de Douvy »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant qu'en référence aux documents d'objectifs (DOCOB), le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine assure l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron et plaine du Douvy » depuis respectivement 2004 et 2010 ;

Considérant que l'animation de ces sites Natura 2000 est confiée par l'Etat au PNR par conventions d'animation successives passées avec ses services, pour une durée variable (comprise entre 1 et 2 ans) ;

Considérant que la convention actuelle, en cours depuis le 1^{er} février 2016, arrive à échéance le 31 janvier 2018, de même que le financement accordé ;

Considérant qu'une nouvelle convention doit acter la poursuite de l'animation des 2 sites Natura 2000 sur la période du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2020 ;

Considérant que les services de l'Etat (DREAL des Pays de la Loire puis DDT de Maine-et-Loire) souhaitent confier au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, en sus de l'animation habituelle du site Natura 2000 « vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau », la cartographie des habitats de ce site Natura 2000 ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité,

- ✓ approuvent le plan de financement suivant :

Plan de financement sur base éligible en fonctionnement

Financier	Base éligible	Taux	Total du financement
FEDER Pays de la Loire	385 718,00 €	50 %	192 859,00 €
DREAL Pays de la Loire	385 718,00 €	50 %	192 859,00 €
Total des recettes en fonctionnement	385 718,00 €	100 %	385 718,00 €

- ✓ autorisent le Président à demander les subventions correspondantes et à signer tous les documents afférents à la présente action;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **28 FEV. 2018**



Le Président,


Benoit BARANGER



**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE**

Séance du mercredi 24 janvier 2018

Le mercredi 24 janvier 2018, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 17 janvier par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Valérie BOUCHAUD, L'Ile-Bouchard,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Eric LOIZON,
M. Benoît FAUCHEUX, Région Centre-Val de Loire, à Benoît BARANGER,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Elisabeth NOUVELLET,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à François BRUYANT,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à Philippe GUILLARD,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à Gilbert BOISBOUVIER,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 17



**Animation de la Réserve naturelle régionale
"Etang et boisements de Joreau" - Année 2018**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement,
Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,
Vu l'arrêté du 28 septembre 2015 relatif au classement en réserve naturelle régionale l'étang et les boisements de Joreau,
Vu la convention de gestion 2016/2018 conclue entre la Région des Pays de la Loire, la Commune de Gennes et le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,
Considérant que le Parc naturel régional doit procéder à la réalisation d'inventaires naturalistes en vue de l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de la RNR « Etang et boisements de Joreau ».

Considérant que ces différentes études ont pour objectifs de :

- ✓ suivre l'état de conservation des espèces ;
- ✓ intégrer ces données sur Sterne 2.0 ;
- ✓ correspondre aux fiches-actions définies dans le plan de gestion de la RNR.

Considérant que l'ensemble des actions nécessitera un temps de travail d'animation réalisé en régie par le technicien milieux naturels du PNR.

Les membres du Bureau, à l'unanimité,

- ✓ approuvent le plan de financement suivant correspondant au coût d'animation pour l'année 2018:

Financier	Base éligible	Taux	Total du financement
Région des Pays de la Loire	8 256,00 €	18,8 %	1 556,00 €
FEDER Pays de la Loire	8 256,00 €	50 %	4 127,80 €
PNR Loire-Anjou-Touraine	8 256,00 €	31,2 %	2 572,20 €
TOTAL DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT :	8 256,00 €	100	8256,00 €

- ✓ autorisent le Président à faire toutes les démarches et à signer tous les documents y afférent ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le

20 FEV. 2018

Benoit BARANGER



**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 24 janvier 2018

Le mercredi 24 janvier 2018, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 17 janvier par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Valérie BOUCHAUD, L'Ile-Bouchard,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Eric LOIZON,
M. Benoît FAUCHEUX, Région Centre-Val de Loire, à Benoît BARANGER,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Elisabeth NOUVELLET,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à François BRUYANT,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à Philippe GUILLARD,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à Gilbert BOISBOUVIER,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9**

Nombre de pouvoirs : **8**

Nombre de voix : **17**



RNR du Marais de Taligny : demande de financement pour les suivis naturalistes et scientifiques - Année 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du 14 février 2014 du Conseil régional du Centre portant classement de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny,

Vu la convention de gestion en date du 3 février 2015 conclue entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire et la Région Centre,

Considérant que la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire est désignée co-gestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage sur les actions de restaurations, d'entretien et de valorisation. Le Parc est également désigné co-gestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage pour les actions de suivis scientifiques et naturalistes.

Considérant que l'objectif est de mettre en œuvre l'axe portant l'approfondissement des connaissances du patrimoine naturel du marais et d'accompagner la réalisation des travaux de restauration hydraulique à venir. Ainsi, les différentes études devront permettre de :

- ✓ suivre l'état de conservation des habitats et des espèces ;
- ✓ correspondre aux fiches-actions définies dans les plans de gestion de la RNR et de l'ENS pour l'année 2018 sur les aspects de suivis scientifiques et naturalistes ;
- ✓ fournir un ensemble de données permettant d'évaluer l'évolution des populations d'espèces et des habitats et l'impact des travaux de restauration du marais ;
- ✓ pouvoir intégrer ces données sur Sterne 2.0.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le plan de financement suivant pour l'année 2018 :

Plan de financement proposé pour le fonctionnement :

Financier	Base éligible	Taux	Total du financement
Région Centre - Val de Loire	4 455,00 €	50 %	2 228,00 €
Département d'Indre-et-Loire	4 455,00 €	50 %	2 228,00 €
Total des recettes en fonctionnement :	4 455,00 €	100 %	4 456,00 €

Plan de financement pour l'investissement :

Financier	Base éligible	Taux	Total du financement
Région Centre - Val de Loire	27 895,00 €	50 %	13 948,00 €
Département d'Indre-et-Loire	27 895,00 €	50 %	13 948,00 €
Total des recettes en investissement	27 895,00 €	100 %	27 896,00 €

- ✓ autorisent le Président à faire toutes les démarches et à signer tous les documents y afférent ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **20 FEV. 2018**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 24 janvier 2018

Le mercredi 24 janvier 2018, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 17 janvier par M. Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Valérie BOUCHAUD, L'Île-Bouchard,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés ayant donné procuration :

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à Eric LOIZON,
M. Benoît FAUCHEUX, Région Centre-Val de Loire, à Benoît BARANGER,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Elisabeth NOUVELLET,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à François BRUYANT,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à Philippe GUILLARD,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à Gilbert BOISBOUVIER,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 17



Convention avec la SPL Saumur Val de Loire

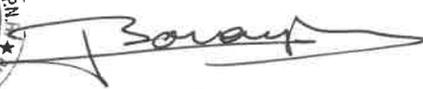
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la Charte 2008-2020 en vigueur ;
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;
Vu les conventions 2012-2014 et 2015-2017 conclues entre la Commune de Montsoreau, l'Office de Tourisme du Saumurois et le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;
Considérant que depuis l'ouverture de la Maison du Parc, deux conventions de partenariat pour la mise à disposition de locaux et de matériel ont été contractées entre le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la Commune de Montsoreau, et l'Office de Tourisme du Saumurois, lequel a vu ses statuts modifiés pour devenir la Société Publique Locale Saumur Val de Loire ;
Considérant que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine met à disposition de la Société Publique Locale Saumur Val de Loire, toute l'année, un espace d'accueil et un bureau dans la Maison du Parc ;
Considérant que cette mutualisation permet de renforcer la qualité de l'accueil des publics pour les deux structures ;
Considérant que la Commune de Montsoreau bénéficie quant à elle d'une antenne locale de l'Office du Tourisme grâce à cette mutualisation en contrepartie d'une mise à disposition de salle au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;
Considérant qu'il est opportun de conclure une nouvelle convention tripartite pour la période de 2018 à 2020 afin de garantir la pérennité de cette mutualisation ;
Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ décident la conclusion d'une convention de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux et de matériel avec Société Publique Locale Saumur Val de Loire et la Commune de Montsoreau dont le projet est ci-après annexé,
- ✓ autorisent le Président à signer ladite convention;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **20 FEV. 2018**